



GERANT

BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Prévoyance Entreprises

Case postale 300

1001 LAUSANNE

Tél. : 021/212.26.38

Fax : 021/212.25.88

WWW.FISP.CH

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2004 (20^{ème} exercice)

ACTIVITES 2004

La FISP fête cette année son 20^{ème} anniversaire. Elle démontre ainsi sa capacité à pérenniser ses activités avec ses partenaires historiques, et ce malgré des conditions parfois défavorables pour les institutions de prévoyance.

Sur le plan économique, l'année n'a pas globalement déçu : la croissance s'est accélérée par rapport à 2003 alors que l'inflation restait contenue. Cette évolution favorable reflète avant tout la vigueur conjoncturelle du premier semestre, dynamisée par le bas niveau des taux d'intérêt et l'allègement de la charge fiscale, surtout outre-Atlantique. Bilan moins positif au second semestre : la reprise de l'emploi est timide dans les pays développés, insuffisante pour prendre complètement le relais - comme moteur de la consommation - des taux d'intérêt et de la stimulation fiscale, dont l'impact s'est graduellement effrité.

Dans ce contexte, les indicateurs économiques ont confirmé dès l'été un tassement de la croissance, accentué par l'explosion du cours du pétrole. En Europe, la croissance est à un niveau inférieur à la moyenne, handicapée par la hausse de l'euro et du franc suisse face au dollar ainsi que par les rigidités habituelles de l'appareil productif et du marché de l'emploi.

Depuis les attentats de Madrid, qui ont mis un terme à une année complète de hausse, jusqu'à l'affaiblissement marqué du dollar, en passant par la menace d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise, sans oublier la flambée des cours pétroliers et les risques de relèvement des taux d'intérêt US, tout a concouru à provoquer et entretenir l'attentisme des investisseurs. Au total, les grands indices boursiers sont restés confinés dans des zones de fluctuation relativement étroites, dont ils sont parvenus à s'extraire en fin d'exercice. La progression soutenue des bénéfices des entreprises et la stabilité de l'inflation ont exercé une influence positive.

Par conséquent, la performance boursière a été modérément positive et non systématiquement supérieure à celle des marchés obligataires, qui ont bénéficié de la détente des taux d'intérêt à long terme au second semestre lorsque les nouvelles économiques sont devenues plus mitigées.

Le Conseil fédéral a tenu compte de ces facteurs en relevant modérément le taux minimal de capitalisation de la part LPP (part obligatoire) des avoirs des caisses de

pensions de 2.25% à 2.50% dès le 1^{er} janvier 2005. D'autre part, et après de longs débats, la 1^{ère} révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle est entrée en application. Ces modifications concernent tous les secteurs de la prévoyance professionnelle et la gestion des caisses de pensions. Les domaines touchés sont en effet aussi divers que la transparence dans les institutions de prévoyance, les effets de la longévité ou l'imposition. Dans les mesures les plus concrètes se retrouvent la baisse des taux de conversion de 7.2% à 6.8% graduellement sur une période de 10 ans. Le dernier volet de la 1^{ère} révision LPP, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2006, prévoit également un relèvement de l'âge minimum de la retraite à 58 ans, après une période transitoire possible d'au maximum cinq années.

Les mesures d'assainissement prises par le Conseil de fondation de la FISP ne se sont pas révélées suffisantes pour 2004 pour retrouver l'équilibre. Elles ont cependant permis de stabiliser le déficit. Afin de ne pas léser les assurés, une augmentation du taux de rémunération à 2.25% pour les parts obligatoires et sur-obligatoires a été décidée pour l'année 2004 et provisoirement pour 2005. Les efforts doivent cependant se poursuivre afin de rétablir la Fondation dans une situation confortable.

ORGANES DE LA FONDATION

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- l'Assemblée des Délégués, constituée d'un représentant de l'employeur et d'un représentant des assurés pour chaque établissement affilié (dès 2005, les établissements de plus de 300 assurés auront deux délégués supplémentaires : un représentant de l'employeur et un représentant des assurés).
- le Conseil de fondation, élu par l'Assemblée des Délégués, constitué de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des assurés.

L'Assemblée des Délégués, qui s'est réunie le 23 juin 2004, a pris connaissance des comptes de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2004, le Conseil de fondation était composé des personnes suivantes :

Président

M. Roger PAULI délégué "employeur"
Directeur général
Hôpital de l'Enfance de Lausanne

Vice-Président

M. Yves VINCKE délégué "assurés"
Physiothérapeute
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon – CHYC, site d'Yverdon

Membres

M. Jean-Pierre BUTTY délégué "employeur"
Directeur administratif
Hôpital Riviera

M. François JACOT-DESCOMBES délégué "employeur"
Directeur général
Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC

M. Olivier OGUEY délégué "assurés"
Infirmier-anesthésiste
Hôpital du Chablais

M^{me} Susanne OPPLIGER
Technicienne en radiologie
Hôpital Riviera, site de Montreux

déléguée "assurés"

M. Jean-Charles PACCOLAT
Directeur général
Les Blanchisseries Générales LBG SA
à Chailly s/Montreux et Yverdon-les-Bains

délégué "employeur"

M^{me} Marie-Claude ROUGE
Cheffe de projet
Association d'Informatique des Etablissements Sanitaires Vaudois - FHV Informatique

déléguée "assurés"

CONTROLE ET MANDAT DE GESTION

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- la fiduciaire BfB Fidam révision à Lausanne, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune,
- la société GiTeC Gilliéron & Temperton Renaud à Lausanne, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative de la Fondation est confiée à la Banque Cantonale Vaudoise, secteur de la prévoyance entreprises. Le gérant assume le calcul et le paiement des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité ainsi que les prestations de libre passage lors de la sortie d'assurés.

Pour tout renseignement, les assurés peuvent en premier lieu rechercher l'information sur le site www.fisp.ch. Ils peuvent également s'adresser au responsable des ressources humaines de leur établissement, lequel est à même de répondre à la plupart des questions courantes. Si ce dernier ne peut répondre, il prendra alors contact avec les gestionnaires spécialisés du Gérant qui pourront apporter la réponse souhaitée, quitte à prendre contact avec le Conseil de Fondation.

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui les souhaitent, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation particulière de prévoyance.

Des séances d'informations sur le système de prévoyance de la FISP sont également données dans les établissements qui les demandent. Elles rencontrent un écho très favorable parmi les assurés et permettent à chacun d'obtenir des éclaircissements et des réponses aux nombreuses questions induites par le domaine complexe de la prévoyance.

CONSEIL DE FONDATION

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil de fondation s'est réuni à 8 reprises. Il a suivi l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de prévoyance professionnelle, a ratifié les stratégies du placement des avoirs de la Fondation et a traité un certain nombre de cas particuliers de demandes d'assurés.

En dehors de ces tâches usuelles, le Conseil a étudié les points suivants :

- § mise en place d'un comité de structure chargé d'étudier et d'améliorer le fonctionnement général de la FISP,
- § étude de l'adhésion des médecins-chefs à la FISP au 1^{er} janvier 2005,
- § mise à jour du règlement compte tenu de la 1^{ère} révision LPP,
- § modifications des allocations suite à l'étude actif-passif de 2003,
- § suivi des mesures d'assainissement.

Le Comité de placement qui a tenu 13 séances avec les représentants des banques, est chargé de la politique d'investissement des capitaux de la Fondation. Une séance spécifique a été réalisée sur les *hedge funds*, véhicule d'investissement relativement mal connu de la part des non-praticiens. Le Comité de placement a également suivi la modification des allocations du portefeuille, qui seront les références pour les années à venir.

Au niveau immobilier, la FISP a procédé à l'acquisition de deux immeubles, l'un situé route du Village 23 à Echichens en novembre 2004, et l'autre route Aloïs-Fauquez 92/94 à Lausanne. L'immeuble Pâquerettes 13 à Saint-Croix a été vendu. Sur ces dossiers, la Commission immobilière a travaillé étroitement avec Monsieur Yves Rapin, expert immobilier.

EFFECTIF

A l'issue de cet exercice, le nombre d'établissements affiliés est de 32. Ils sont les suivants :

- Agence pour la Promotion et l'Evaluation de la Qualité, Prilly
- Association d'Informatique des Etablissements Sanitaires Vaudois – FHV Informatique, Prilly
- Association de Soins Coordinés de la Riviera, Vevey
- Association des Réseaux de soin de la Côte, Rolle
- Centrale d'Achats des Etablissements Sanitaires Vaudois, Crissier
- Centre Hospitalier Yverdon-Chamblon, Yverdon-les-Bains
- Centre de soins et de santé communautaire du balcon du Jura Vaudois, Ste-Croix
- Ecole d'Infirmiers/ères de l'Institution des Diaconesses de St-Loup, Pompaples
- Ensemble Hospitalier de la Côte, Morges
- Fédération des Hôpitaux Vaudois, Prilly
- Fondation Plein Soleil, à Lausanne
- Fondation Rive-Neuve, Villeneuve
- Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA, Nyon
- HDC Clinique de Miremont SA, Leysin
- Home médicalisé du district de la Broye, à Payerne
- Hôpital du Chablais, Aigle
- Hôpital de l'Enfance, Lausanne
- Hôpital de Lavaux, Cully
- Hôpital Riviera, Vevey
- Hôpital Orthopédique de la Suisse romande, Lausanne
- Hôpital Intercantonal de la Broye, site de Payerne
- Hôpital Intercantonal de la Broye, site d'Estavayer-le-lac
- Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château d'Oex
- Institution des Diaconesses de St-Loup, Pompaples
- ISS Hospital Services SA, Carouge
- LBG Hôtels Services SA, Chailly s/Montreux
- L'EMS Oasis – Association de l'Hôpital du District de Moudon, Moudon
- Les Blanchisseries Générales LBG SA, Chailly s/Montreux
- Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois et de la Broye, Yverdon-les-Bains
- ResHo, Réseau de Soins Hospitaliers, St-Loup-Orbe-La Vallée, Pompaples
- Résidence Grande Fontaine, Bex
- S.A. d'Informatique des Etablissements Sanitaires, Prilly.

Au 31 décembre 2004, la Fondation compte 5'672 assurés actifs.

PRESTATIONS

La Fondation verse les rentes suivantes :

	Au 1 ^{er} janvier 2005 Fr.	Au 1 ^{er} janvier 2004 Fr.	Variation en %
Rentes de retraite	4'437'914	3'609'347	+22.9
Rentes d'invalidité	3'385'906	3'298'848	+0.3
Rentes de conjoint survivant	416'241	362'333	+14.8
Rentes d'enfants	329'721	354'434	-0.7
Rentes totales en cours	8'569'782	7'624'962	12.4

Au 1^{er} janvier 2005, la Fondation dénombre 850 bénéficiaires de rentes, en augmentation de 7.5% par rapport à l'année précédente.

De plus, les capitaux suivants ont également été octroyés :

	2004 Fr.	2003 Fr.
Capitaux décès	511'722	306'362
Capitaux de retraite	1'915'277	2'775'261

Dans la lignée de l'exercice 2003, le total des capitaux retraites versés continue de décroître (-14.6% en 2003 et -30.9% en 2004).

COMPTES

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à Fr. 48'998'330.95 soit une augmentation de 11.5% par rapport à l'exercice précédent. La gestion de la fortune a dégagé un gain net de Fr. 18'909'949.42.

Ce gain net se subdivise comme suit :

§ revenus ordinaires des placements :	Fr.	13'539'911.92
§ bénéfices nets sur ventes de titres :	Fr.	3'092'163.24
§ plus-values nettes non réalisées :	Fr.	2'277'874.26

BILAN TECHNIQUE

Un bilan technique a été établi au 31 décembre 2004.

Le découvert technique, rapport entre les engagements d'assurance (assurés actifs et rentiers) et la fortune disponible de la Fondation pour couvrir ces engagements, s'est légèrement péjoré en 2004. L'évolution des taux de couverture de la Fondation est la suivante :

	Situation de continuité	Situation de liquidation (art. 44 OPP2)
01.01.2003	90.0%	91.9%
01.01.2004	97.7%	99.3%
01.01.2005	98.3%	98.3%

Les mesures d'assainissement effectuées stabilisent l'état du découvert cette année, mais l'objectif est d'avoir un taux de couverture nettement supérieur à 100%. Les mesures s'inscrivent cependant dans la durée, en l'absence de rendements boursiers suffisants.

CONCLUSION

Les conditions boursières, bien que plus favorables que celles des années 2001-2002, restent atones en 2004. Les mesures structurelles se devaient donc d'être réalisées afin de ne pas anticiper la reprise du « 3^{ème} cotisant », qui se fait attendre. Cependant, pour la bonne santé financière de la fondation, les marchés financiers doivent retrouver un certain dynamisme et permettre à la Fondation de renouer ainsi avec son aisance passée et acquérir une sûreté à long terme.

Nous profitons de la présente pour remercier toutes celles et tous ceux qui oeuvrent pour offrir aux assurés une prévoyance performante apte à répondre à leurs attentes.

POUR LE CONSEIL DE FONDATION



Roger Pauli
Président du Conseil



Marie-Claude Rouge
Membre du Conseil

Lausanne, le 26 juin 2005 - WEF